

MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Jonathan Lambert, responsable
Thierry Webanck, responsable

ÉQUIPE DE SOUTIEN

Nathalie Auclair, criminologue
Marie Limoges-Mongeau, criminologue
Caroline Despaties, criminologue
Alexandre Nicole, criminologue
Sandrine Martin, criminologue
Alexandrine Gauvin, criminologue

*Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6*

*Téléphone : 514 864-9884
Télécopieur : 514 864-9887*

Octobre 2021



Service d'évaluation criminologique à la Cour

Palais de Justice de Montréal
Cour municipale de Montréal





MISSION

Les criminologues, mandatés par l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, interviennent à la Cour du Québec chambre criminelle et pénale (C.Q.C.C.P.) et à la Cour municipale de Montréal dans le cadre du Programme d'Accompagnement Justice et Santé Mentale (PAJ-SM) auprès d'une clientèle adulte, accusée et détenue, chez qui on soupçonne un problème de santé mentale.

L'intervention fait suite à une demande provenant des substituts du procureur de la couronne, des avocats de la défense et/ou des juges.

SERVICES OFFERTS

- Service conseil professionnel pour assister la Cour dans l'orientation clinique et légale des personnes accusées.
- Émettre des recommandations pour appuyer les orientations proposées.
- Agir à titre de témoin expert.

ÉVALUATION CRIMINOLOGIQUE

Cette intervention inclut une évaluation sommaire de l'état clinique, de la situation sociale et des besoins thérapeutiques, ainsi qu'une estimation du risque de récidive et de violence.

L'évaluation peut aussi inclure :

- un entretien avec la famille ou toute autre personne significative pouvant contribuer à l'évaluation;
- la liaison avec les services professionnels ainsi que les hébergements spécialisés qui sont impliqués dans le suivi de la personne accusée ou qui pourraient lui venir en aide.

OBJECTIFS VISÉS

- Sensibiliser les intervenants légaux à la situation des personnes souffrant de troubles mentaux et au réseau d'aide qui leur est destiné.
- Soutenir le procureur et les avocats dans la mesure à prendre pour le client.
- Éviter la détention préventive pour des personnes qui nécessitent une aide clinique.
- Améliorer la qualité du lien entre le système judiciaire et pénal, les services de santé et les services sociaux, les ressources communautaires et le milieu naturel.

